Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 53 (1956)
Heft: 2

Rubrik: La vie de nos sections

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nouveau catalogue de notre bibliothèque

L'ancienne édition étant épuisée, Monsieur Dietrich a mis sur pied un nouveau catalogue qui sera mis en vente au début de janvier au prix de Fr. 3.— l'exemplaire.

Finances

Etant donné les grandes dépenses de cette année, le comité devra prendre une décision pour permettre à notre caissier de faire face à ses engagements.

Fédération des Sociétés romandes d'agriculture

Nous avons fait part au secrétariat de la Fédération qu'étant donné le nombre de nos membres, il ne nous était pas possible de supporter la hausse des cotisations. En réponse il nous informe qu'il a soumis notre demande au comité, avec préavis favorable, et qu'une décision sera prise sous peu.

Le secrétaire : *P. Zimmermann.* Le président par intérim : *L. Loup.*

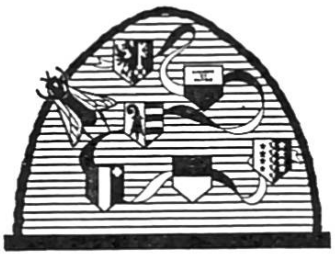

LA VIE DE NOS SECTIONS

Nécrologie

Section de Lausanne

Hadorn Ulrich 1884-1955
Gétaz Numa 1879-1955
Marti Ami 1875-1955
Brun Henri 1878-1955

En moins de six mois, la Parque qui coupe le fil de la vie a visité la section d'apiculture de Lausanne. Elle a présidé à la mort des prénommés que ses sœurs avaient, si l'on peut dire, réunis dans leurs occupations professionnelles et dans leurs dérivatifs à ces occupations. Tous quatre avaient consacré leur vie de travail aux Chemins de fer fédéraux, et trouvé dans l'apiculture une occasion de se délasser sainement et de renouveler leur enthousiasme et leur confiance par le contact direct avec la nature et ses merveilles. Ils étaient arrivés à l'âge de la retraite, cette période qu'il faut savoir organiser à l'avance, pour éviter d'être dangereusement désœuvré du jour au lendemain : tous quatre savaient que l'apiculture leur procurerait encore de belles journées et de saines satisfactions dès le moment qu'il pouvaient s'y livrer sans restriction de temps. Tous n'ont pas eu ce bonheur dans des proportions semblables ! Hélas ! quand le moment du grand départ est là, il faut savoir se résigner à l'ultime adieu ! Ces amis laisseront un grand vide dans leurs familles respectives, comme au sein de notre section, mais aussi un lumineux souvenir.

Ils apportaient dans la culture des abeilles et dans leurs relations les mêmes qualités d'ordre, de ponctualité, d'intelligence et de bonne camaraderie dont ils avaient dû faire preuve dans leur activité journalière au service de la grande entreprise qui les occupait.

Aux familles affligées, nous réitérons nos sentiments d'affection sincères et l'expression de notre sympathie émue.

HADORN ULRICH, employé à la gare de Renens, était domicilié à Ecublens, village de la banlieue lausannoise. Il prit une part très active à la vie

locale, autorités, sociétés, principalement à la Société fédérale de gymnastique et ses classes de pupilles et pupillettes. Il faisait partie de notre section depuis 1932.

GÉTAZ NUMA est venu à l'apiculture un peu sur le tard, attiré par le contact avec des collègues apiculteurs. Il entra dans la section en 1944. Attaché successivement aux dépôts de Genève et de Lausanne des CFF, au moment de sa retraite, il se fixa définitivement à Chailly. Hélas ! une maladie qui ne pardonne pas terrassa en peu de temps et après de cruelles souffrances, cette forte constitution.

MARTI AMI, mécanicien, rattaché au dépôt de Renens. Malgré ses conceptions religieuses négatives, c'était un citoyen foncièrement bon, sincère et droit il souffrait moralement des situations douteuses où la franchise et la confiance faisaient défaut. Entré dans la section en 1919, c'était un « mordu » de l'apiculture et soignait avec amour son grand rucher de Puidoux où il s'était retiré pour pouvoir jouir plus pleinement de ses chères avettes.

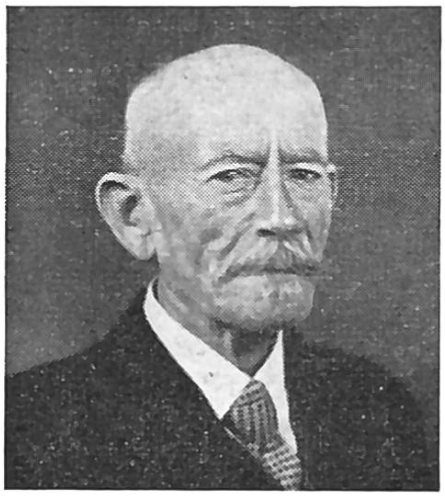

BRUN HENRI partagea ses loisirs entre l'apiculture et la chasse il pratiqua ce sport pendant cinquante ans. Quant à l'apiculture, il acheta sa première ruche en 1915 et entra en 1919 dans les associations apicoles. Très jeune il entra comme commis aux CFF, puis devint successivement chef de station à Oron-le-Châtel, puis chef de gare à Palézieux. C'est à Oron, qu'il s'initia à l'apiculture malgré ses débuts plutôt laborieux, avec persévérance et aidé de son épouse qui s'y connaissait aussi, il augmenta le nombre de ses colonies à 25, faisant souvent de belles récoltes.

Après 42 ans de service aux CFF, et sa mise à la retraite, Henri Brun installa son rucher à Thierrens et prit domicile à Lausanne. Le poids des ans se faisant sentir, il quitta les hauteurs du Jorat pour venir réinstaller son rucher à Oron. Il ne put jouir longtemps de ce rapprochement : la maladie le contraignit à ralentir puis à cesser toute activité. Enfin le 1er décembre il était emporté par le mal qui le minait depuis un certain temps déjà.

Le Comité.

Communiqués

Fédération vaudoise des Sociétés d'apiculture

Assemblée ordinaire des délégués

samedi 11 février 1956, à 14 h. 15, Café Vaudois, Riponne, entrée par le Valentin, Lausanne.

Ordre du jour :

1. Contrôle des délégués.
2. Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Rapports : a) du président ; b) du caissier ; c) des vérificateurs des comptes.
4. Désignation des sections vérificatrices pour 1956.
5. Budget 1956 et fixation de la cotisation annuelle et de la prime d'assurance loque et acariose.

6. Assemblée générale d'été de la S.A.R.
7. Renouvellement du mandat de M. A. Gonet, comme membre du C.C.
8. Propositions des sections et individuelles.
9. Etat sanitaire dans le canton par M. Valet, inspecteur cantonal.
10. Divers.
11. Conférence : « Expériences avec le nitrate d'ammonium », par M. F. Simond, président de la section de Bière.

Les sections qui auraient des vœux ou des propositions à présenter à l'assemblée sont instamment priées d'en communiquer le texte à l'avance au président.

Les sections vérificatrices du Pays d'Enhaut et de la Vallée de Joux sont invitées à envoyer, *sans faute*, un de leurs membres à la séance de vérification des comptes, fixée le même jour, à midi, *au Restaurant Vaudois.*

Le président : *J. Thurler.* Le secrétaire : *G. Golay.*

Fédération jurassienne

Les membres des sections jurassiennes d'apiculture sont avisés qu'ils peuvent verser dès aujourd'hui leur cotisation à la caisse loque et noséma, à l'adresse suivante :

Fédération jurassienne des Sociétés d'apiculture, St-Imier
Compte de chèques IV b 1398

La taxe pour 1956 a été portée à *40 cts* par ruche ; elle comprend la contribution à la caisse loque (20 cts), plus celle à la caisse noséma (20 cts).

La première qui s'élevait précédemment déjà à 20 cts a été maintenue, tandis que la seconde a été augmentée de 10 cts, ceci pour permettre à l'assurance de verser des indemnités raisonnables aux membres ayant remplacé des colonies perdues par la maladie.

Cette légère augmentation de taxe a été décidée lors de la séance du comité jurassien tenue en date du 10 décembre 1955, à Delémont, et cela conformément aux statuts de la Fédération, art. 3 de la caisse noséma.

Les sociétaires ont tout intérêt à effectuer leur versement sans retard pour l'ensemble des colonies afin de s'éviter des surprises désagréables lors de réclamations pour pertes de ruches.

Le caissier : A. E.

Société genevoise d'Apiculture

Réunion amicale mensuelle : *lundi 13 février 1956,* à 20 h. 30 précises au local : 14, Rue de Cornavin, Café de la Grappe Genevoise.

Sujet : *Le nitrate d'ammonium, auxiliaire de l'apiculture,* par le Dr Paul Zimmermann.

Convocations

Section de Morges

Assemblée générale statutaire, Café restaurant du Léman, à Morges, le samedi 11 février, à 20 h.

Ordre du jour :

1. Administration.
2. Conférence de M. Savary, entomologiste à la Station fédérale d'essais agricoles et viticoles.

Sujet : Les abeilles et la lutte antiparasitaire. *Le Comité.*

Montagnes neuchâteloises

Réunion amicale. Café de la Paix La Chaux-de-Fonds, le mercredi 8 février à 20 heures.

Animateur : Théodore Baillod.

Sujet : « La gelée royale ».

Leuba Paul, Banque 9, Le Locle.

Côte neuchâteloise

L'assemblée générale et statutaire de la Côte neuchâteloise aura lieu le 12 février 1956 au Cercle libéral à Neuchâtel, à 14 h. 30.

Ordre du jour :

1. Admissions et démissions.
2. Lecture du procès-verbal.
3. Rapports du président, du caissier et des vérificateurs.
4. Nominations du président, du caissier, des membres du comité, des délégués à la Fédération et à la Romande.
5. Fixation de la cotisation 1957.

Nous espérons pouvoir compter sur une nombreuse participation.

Pour le Comité : *E. Veillard.*

Section de Lausanne

La réunion amicale de février est fixée au samedi 18, au Restaurant de la Cloche, Grand-Pont, Lausanne.

Notre membre, M. Rüegger, introduira le sujet mis à l'ordre du jour : « Le nourrissement spéculatif », sujet qui, espérons-le, suscitera une discussion nourrie et intéressante.

Le Comité.

Section des Alpes

La séance d'hiver aura lieu à *Aigle le dimanche 12 février 1956, à 14 h., à l'Hôtel du Nord,* salle du 1er étage. Le présent avis tient lieu de convocation.

Ordre du jour : 1. Admissions. 2. Procès-verbal. 3. Bref rapport du président sur la marche de la Section en 1955. 4. Discussion sur une demande de la Fédération vaudoise, relative à l'assemblée générale de la S.A.R. en 1956. 5. Divers et propositions individuelles.

Puis projection d'un film sur : *Les travaux de l'apiculteur au cours de l'année.*

Enfin aura lieu le tirage de la traditionnelle petite tombola. A ce sujet, comme de coutume, le Comité renouvelle son appel auprès des nombreuses bonnes volontés pour l'obtention de lots. Quels qu'ils soient, ils seront les bienvenus et pourront être remis, avant la séance, directement à M. Ad. Cherix, le préposé ad hoc qui vous remercie d'avance pour ces offres bénévoles.

N'oubliez pas d'annoncer à l'avance, au Président, s'il y a lieu, les « apports sur le bureau » et les « questions des jeunes ».

Chers collègues, réservez la date du 12 février prochain à la Section ; nous vous attendons en nombre au rendez-vous.

18 janvier 1956. *Pour le comité : A. Porchet, secrét.*

Service des annonces

Les acheteurs et vendeurs d'abeilles et de reines sont rendus attentifs à la teneur de l'ordonnance du département fédéral de l'économie publique concernant la lutte contre l'acariose, du 11 août 1955 et publiée dans le numéro d'octobre dernier du Journal suisse d'Apiculture.

Cette ordonnance apporte des restrictions sévères dans le trafic des abeilles (art. 4 et 7) et nous oblige à un contrôle serré des insertions.

Nous reviendrons plus en détail sur cette question sanitaire d'un haut intérêt dans le journal de mars, après que le comité central ait eu l'occasion d'en discuter

Mais d'ores et déjà nous avons dû refuser des annonces provenant de régions mises sous séquestre. (Voir bulletin 1955 de l'Office vétérinaire fédéral)

Etablissement d'apiculture

J. & Ed. Bassin, Marchissy (Vd)

Téléphone 9 87 38 Appartement 9 87 67

Ruches D. B. & D. T. ordinaires et pastorales, 1er choix

Ruches pépinières, cadres, couss.-nourrisseurs, ruchettes d'élevage RUCKSTUHL, et autre matériel sur demande

Travail soigné. Bois 1er choix du Risoux. Prix courant franco.

Dépositaire :
M. Ruckstuhl,
Chambésy

FABRIQUE DE RUCHERS SPORI, THOUNE

Nous sommes la seule maison spécialisée qui fabrique uniquement des ruchers et nous disposons d'une expérience de tantôt 70 ans.
Nous sommes à même de livrer

Des ruches suisses

et tous les accessoires qui occupent la première place au point de vue précision, stabilité et prix et qui sont appréciés par tous les apiculteurs.
Nous nous recommandons au mieux pour la prochaine saison apicole

SPORI-THOUNE — Téléphone (033) 2 30 04 — Maison spécialisée depuis 1888

Prix-courant 5 C gratis

A VENDRE un rucher démontable avec 14 ruches suisses dont 12 habitées. S'adresser à M. **Paul Stouder, Tavannes, J. b.** Tél. (032) 9 25 09.

A VENDRE un rucher pouvant contenir 40 ruches et laboratoire ; terrain attenant 30 ares. Belle situation, accès très facile. S'adresser à M. **Auguste Nicolet, Vugelles-La Mothe, Pied du Jura.** Tél. 3 33 03.